



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Le Directeur Départemental

à

Monsieur Jacques NOAILLE
Secrétaire général de UNSA SDIS 33
18, allée des vignes
33360 CARIGNAN DE BORDEAUX

Bordeaux, le 2 juin 2020

DIR/GADS/SAJ-ID/PJ/AM/2020-42430

Monsieur le secrétaire général,

Par courrier du 11 février 2020, vous avez souhaité attirer mon attention sur des dysfonctionnements dans les modalités de recrutement des formateurs à la conduite d'outils à feu réel par l'Établissement.

Actuellement le SDIS dispose de 19 formateurs, et ce, suite à l'arrêt de certains agents s'étant suffisamment investis dans le domaine. En parallèle le SDIS a procédé à l'acquisition d'une Unité d'Inflammation des Fumées (caisson Fire Gaz Ignition) en 2019, et de deux nouveaux caissons qui sont en cours de fabrication (un caisson inclinable et un caisson multi-volumes). La livraison doit intervenir en cours d'été.

Dans ce contexte il est nécessaire pour le GFOR de procéder à des recrutements de personnels. Il avait donc été initialement prévu l'organisation de 2 stages de formateurs caisson, l'un au premier semestre de l'année 2020 avant livraison des nouveaux outils, un autre fin d'année ou début 2021.

Le plan de charge du groupement formation avait amené à fixer une première formation dès le mois de mars.

Le 15 janvier 2020, lors de la réunion des chefs de services ressources, le GFOR a annoncé le lancement des recrutements FCFO.

Dans un souci de transparence et d'équité, le GFOR avait communiqué lors de cette même réunion son souhait de pérenniser le principe de pré-requis, à l'identique des derniers entretiens de recrutement de FCFO organisés en février 2018 :

- dépôt de candidature de l'agent auprès de son territoire d'appartenance, avec un courrier motivant sa démarche sous couvert de son chef de centre,
- choix du groupement territorial de retenir ou non sa candidature,
- définition d'une liste de candidats par le chef de groupement territorial,
- agent SPP, double statut si possible,
- au moins chef d'équipe,
- résultats aux tests ICP des 3 dernières années,
- 5 ans d'ancienneté au sein de l'établissement en qualité de SPP,
- justifier d'un engagement certain dans le domaine de la formation.

Il a donc été organisé une journée d'entretiens pour les candidats pré-sélectionnés avec un jury composé de deux cadres du GFOR, deux formateurs caissons, et d'un agent du groupement territorial de provenance du candidat afin que le choix du candidat soit le plus objectif possible.

Cette démarche visait à procéder à un choix concerté entre les groupements territoriaux et le GFOR.

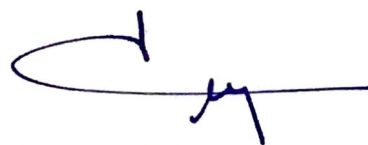
Finalement, la crise liée à l'épidémie de COVID-19 a entraîné le report de la formation prévue initialement courant mars. Si les conditions sanitaires le permettent, 2 formations seront finalement organisées fin 2020 – début 2021.

Dans ce cadre, un second jury sera programmé au second semestre afin de compléter les stagiaires déjà sélectionnés.

Ainsi, l'ensemble des agents remplissant les conditions de sélection auront l'occasion d'être reçus par le jury avant la première de ces deux formations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire général, l'expression de mes sincères salutations.

Le Directeur Départemental,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a small flourish.

**Contrôleur Général
Jean-Paul DECELLIERES**